CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E9802** **VALABLE JUSQU'AU** **25/09/2027**

ÉDITÉ LE 22/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1988

Raison sociale : ALPILLES TERRASSEMENT

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 21/07/2025

Capital : 76 500

LE CROS
RTE D AVIGNON
13210 ST REMY DE PROVENCE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TARASCON 88 B 70

Siret : 344 674 221 00017

Code NACE : 4312A

Numéro caisse de congés payés : 9011117

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 3210370620024

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 3210370620024

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 04 90 92 33 61 **Fax :**

Portable : 0671653107

Responsabilité légale :
MISTRAL ANGÉLA GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@alpillesterrassement.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 804 085 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1111	Démolition - déconstruction (Technicité courante)	5	17/09/2024
1311	Terrassements - fouilles (Technicité courante)	4	02/06/2026
1321	Canalisations d'assainissement (Technicité courante)		02/06/2026
1322	Assainissement autonome (Technicité confirmée)		02/06/2026
1341	Aménagement de chaussées et trottoirs		02/06/2026
	Nombre total de qualifications : 5		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

22/06/2026 10:23

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.